

**Deloitte.**

Instrument financiers :  
Un point à mi-parcours sur le projet  
de refonte initié par l'IASB

Christine Lallouette, Deloitte



29 juin 2010

# Sommaire

- Contexte et calendrier
- Projet de refonte de la norme IAS 39
  - Phase I - Classement et évaluation
    - IFRS 9
    - Exposé-sondage : option JV pour les passifs financiers
  - Phase II - Dépréciation
  - Phase III - Comptabilité de couverture
- Projet du FASB – Comptabilisation et évaluation
- Projet Décomptabilisation
- Projet Compensation
- Questions/Réponses

# Contexte et calendrier

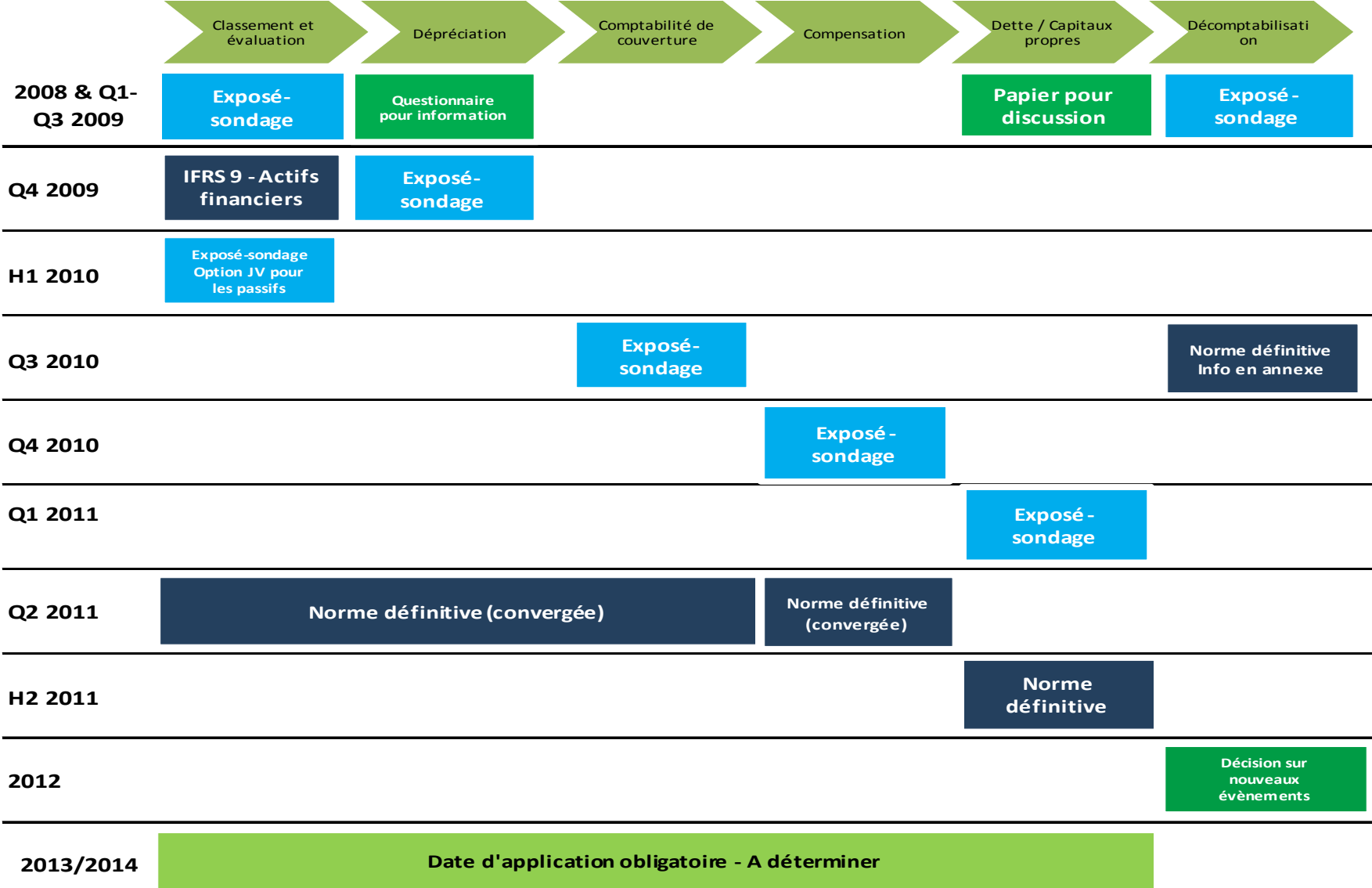
# **Instruments financiers : contexte de la réforme**

- **Sujet préalablement identifié dans le MoU IASB-FASB**
- **Point de focus dans les recommandations du G-20**
  - Revue/amélioration des normes comptables, notamment
    - Evaluation (liquidité, horizon de détention...)
    - Réduction de la complexité des normes
    - Amélioration des principes de provisionnement du risque de crédit
    - Meilleure prise en compte des expositions et engagements hors bilan et amélioration des informations en annexe
  - Approche globale (convergence)

# IASB – 4 Projets liés à la crise financière

- Consolidation – Notion de contrôle et information en annexe
  - Remplacement IAS 27 – Q4 2010
  - Information en annexe sur entités non consolidées – Q4 2010
  - Véhicules d'investissement – Q1 2011
- Evaluations à la JV
  - Guide applicatif – Q1 2011
- **Refonte de la norme IAS 39**
  - Objectif de simplification
  - Découpage en 3 PHASES
  - Dernière phase = Compensation
- **Décomptabilisation**
  - Principes IAS 39 complexes et difficiles à appliquer en pratique
  - Information en annexe sur les risques relatifs aux actifs financiers transférés jugée insuffisante
  - Objectif de convergence avec les US gaap

# Calendrier de remplacement IAS 39



# Calendriers comparés FASB - IASB

FASB							
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	
	H1 2010		H2 2010		2011	2011	H2 2011

Comptabilisation et évaluation :

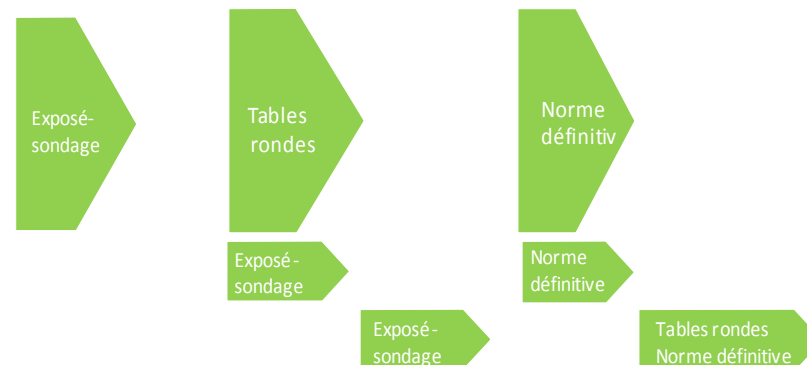
- Actifs financiers
- Passifs financiers

Dépréciation

Comptabilité de couverture

Compensation

Dette / Capitaux propres



IASB									
	Q3 2009	Q4 2009	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	
			H1 2010		H2 2010		2011	2011	H2 2011

Comptabilisation et évaluation :

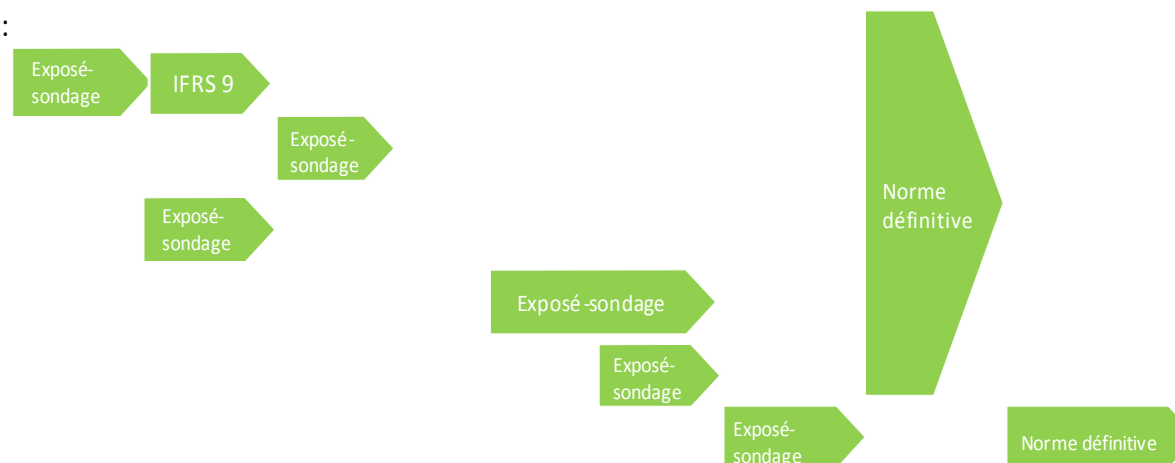
- Actifs financiers
- Passifs financiers

Dépréciation

Comptabilité de couverture

Compensation

Dette/Capitaux propres



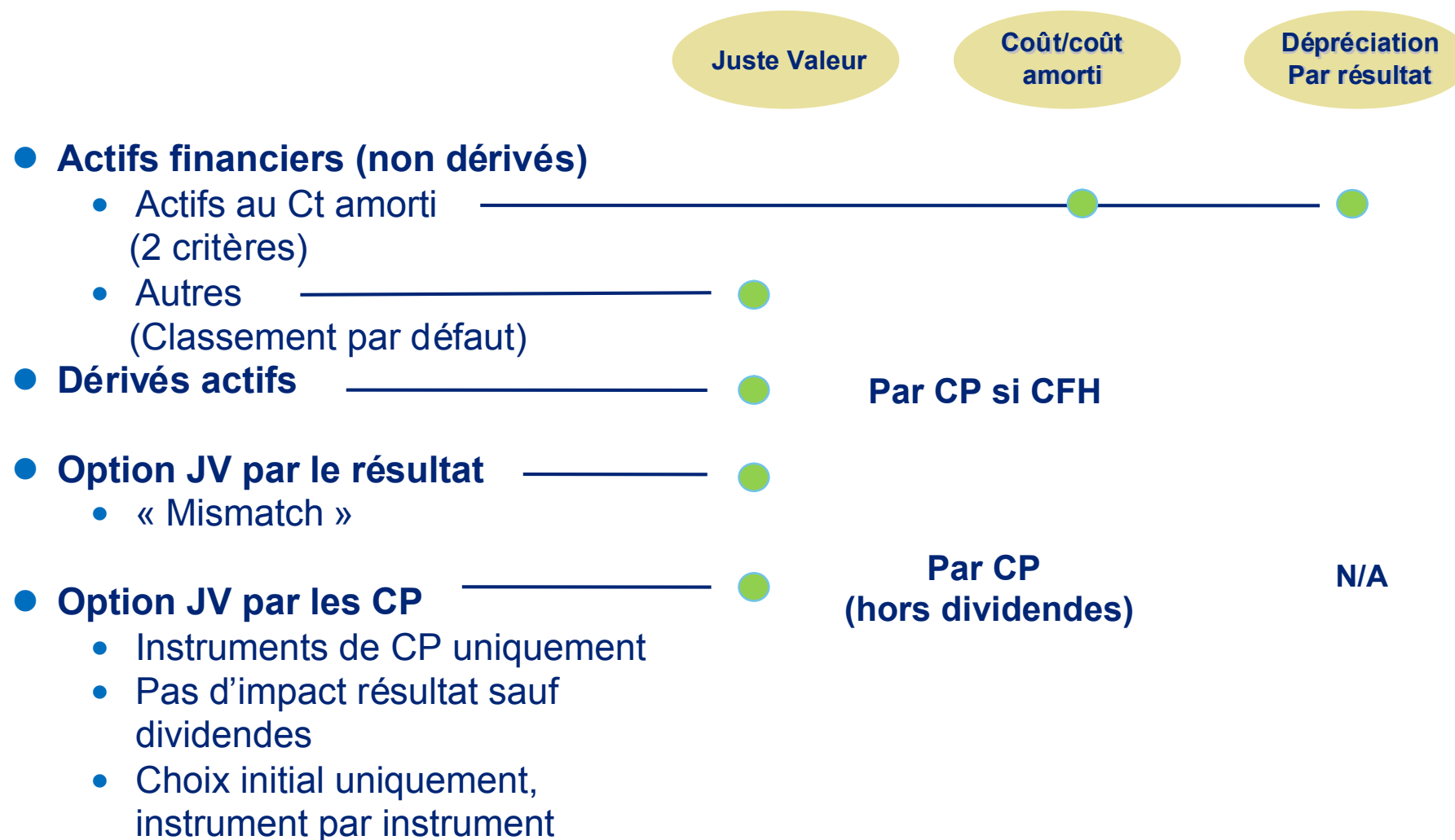
# IFRS 9

# IFRS 9

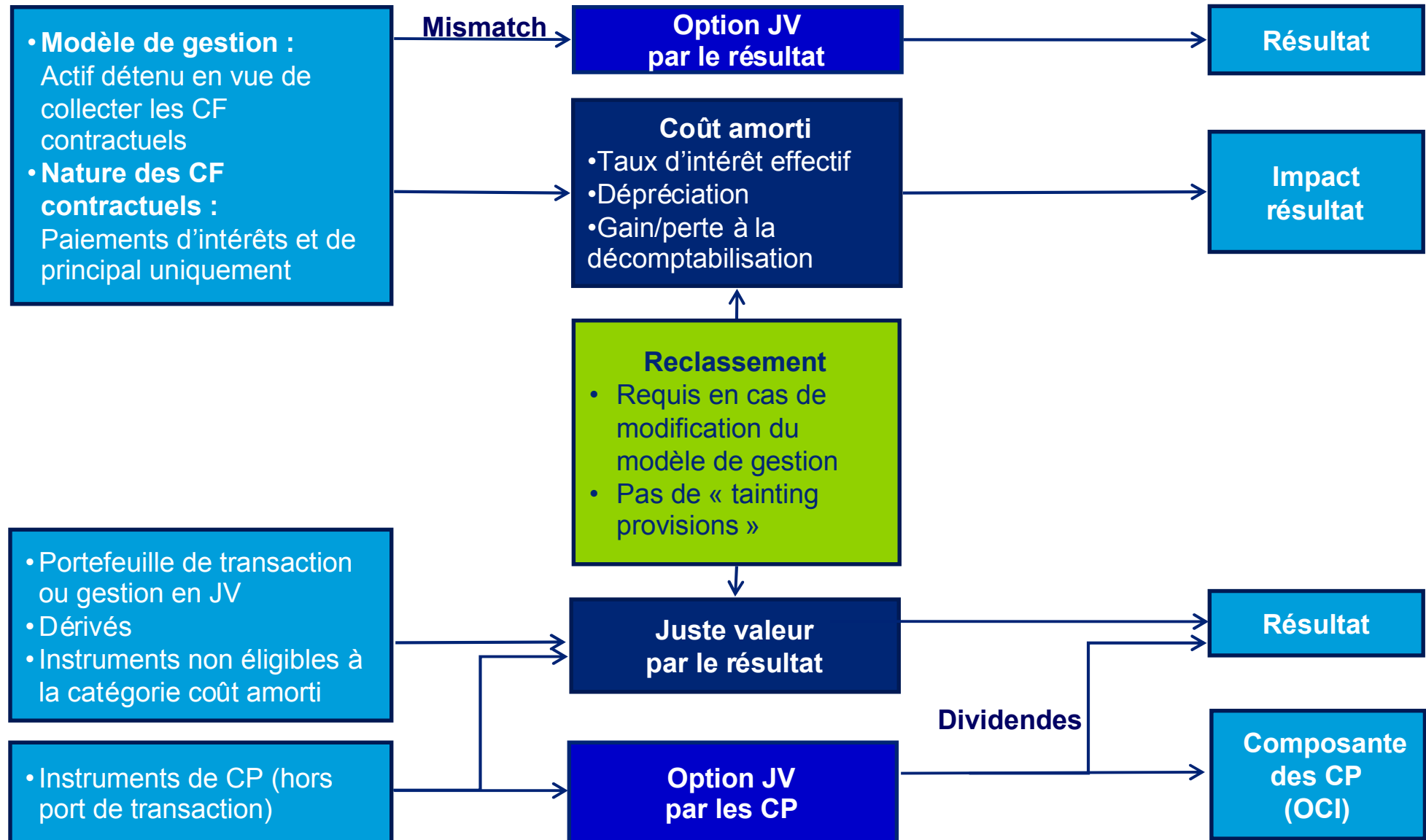
- Norme non encore approuvée par l'Union Européenne
  - Arrêt de la procédure d'adoption accélérée „fast track“
  - Procédure d'adoption normale non encore lancée (d'ici 2013)
- Classement et évaluation des instruments financiers
  - Actifs seulement, dans le champ d'IAS 39
- Des simplifications
  - Réduction du nombre des catégories
  - Prise en compte du modèle de gestion (partielle)
  - Reclassement obligatoire si changement de modèle de gestion
  - Suppression des dérivés incorporés
- De nouvelles conditions d'accès à la catégorie « coût amorti »
- Catégorie Juste valeur par le résultat = catégorie par défaut
- Option JV par résultat restreinte aux cas de « mismatch »
- Une nouvelle option = Option JV par les CP

# IFRS 9

## Classement et évaluation



# Classement – Les critères



# Critères - Modèle de gestion

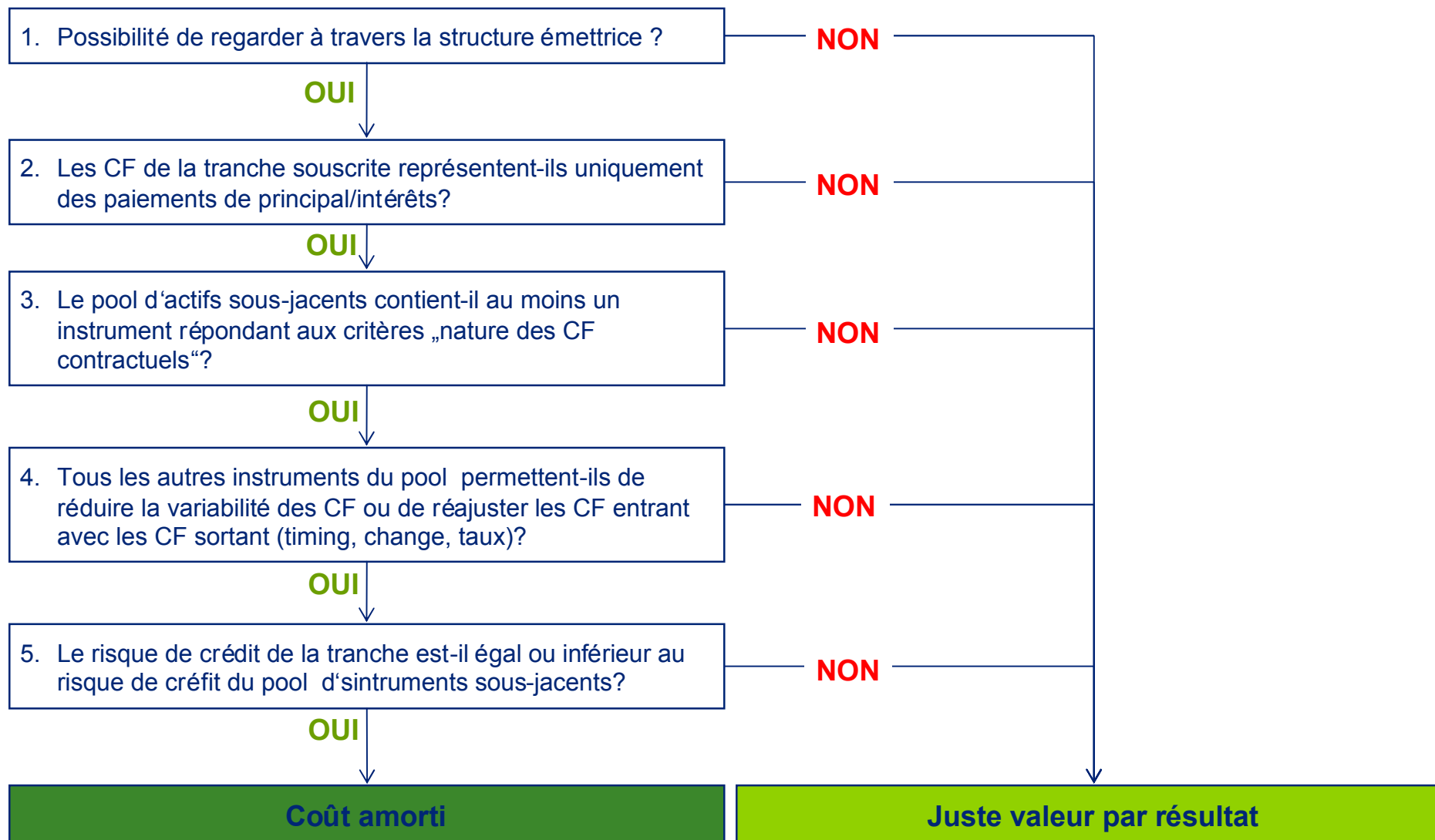
- **Modèle de gestion : actif détenu en vue de collecter les CF contractuels**
  - Déterminé au niveau du management clé
  - Non déterminé instrument par instrument
- **Ventes permises dans certains cas**
  - Pas d'obligation de détention jusqu'à maturité
  - Exemples
    - L'instrument ne répond plus à la stratégie
    - La vente répond à des impératifs de liquidité
  - Information en annexe requise

# Critères - Nature des CF contractuels

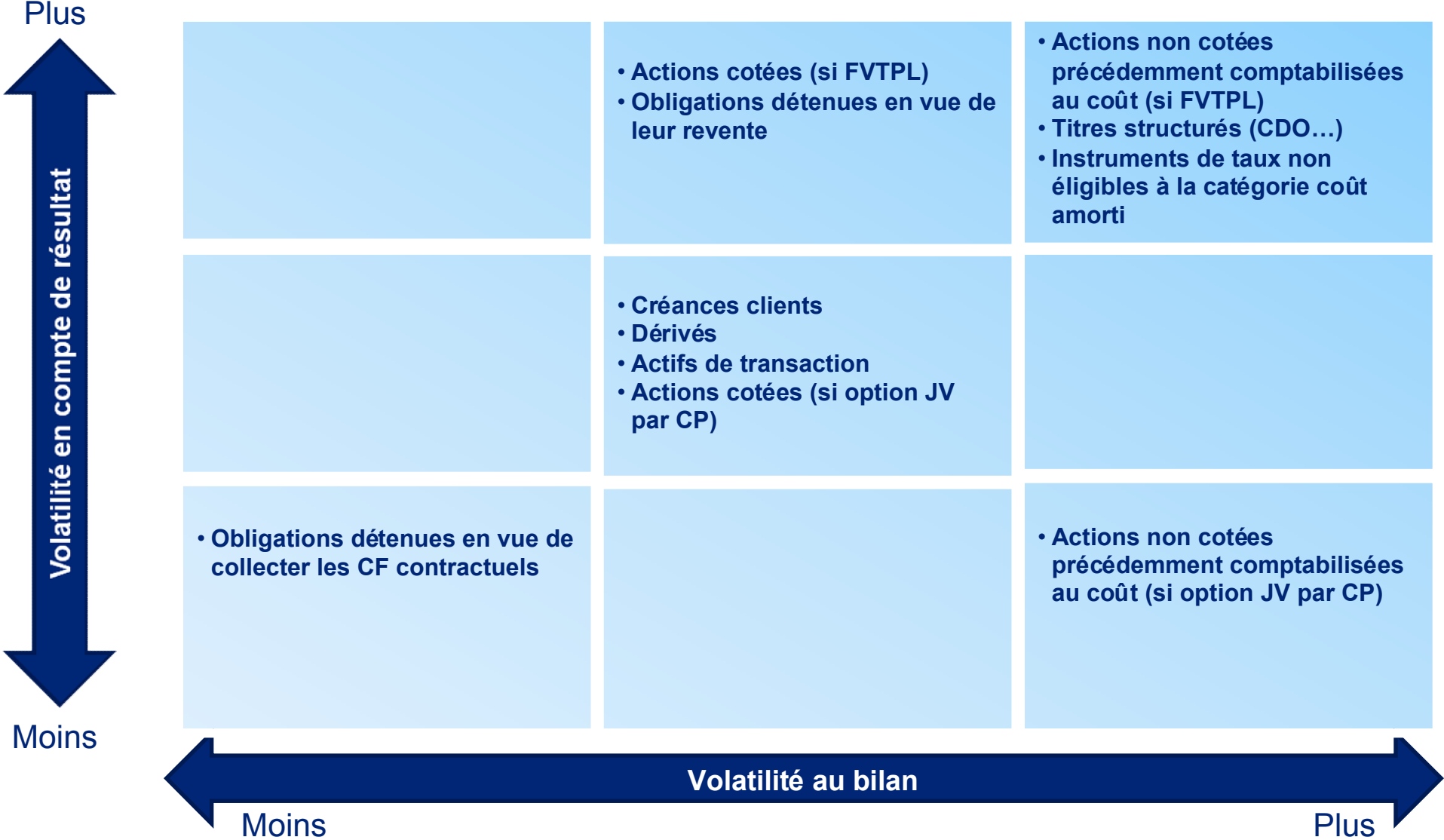
- Instruments de taux, cotés OU non sur un marché actif
  - Avec des paiements d'intérêts (rémunération du passage du temps et du risque de crédit) et de principal
    - Zéro coupon, taux fixe ou taux variable (taux de référence du marché)
    - Présence de cap/floor : non déqualifiante
  - Clause de remboursement anticipé ou d'extension du terme : non déqualifiante (sous conditions)
  - Clause de réajustement des coupons en fonction de la qualité de crédit de l'instrument : non déqualifiante
  - Changement de timing des flux futurs contractuels : non déqualifiant
  - Sans effet de levier
- Toutes autres dispositions contractuelles déqualifiantes
- Cas particuliers
  - Titres structurés avec tranches de risque
  - Arrangements sans recours sur l'emprunteur (recours sur un actif sous-jacent)

# Exemple

## Titres structurés avec tranches de risque (CDOs...)



# Impacts attendus



# Exposé-sondage

## Option JV pour les passifs financiers

# Contexte et contenu de l'Exposé-sondage

- Publication 11 mai 2010 - ED/2010/4 *Fair Value Option for Financial Liabilities*
  - Destiné à être intégré dans IFRS 9
  - Période de commentaires allant jusqu'au 16 juillet 2010
- Genèse du texte
  - Passifs financiers exclus tardivement dans le processus d'élaboration d'IFRS 9 : sujet jugé moins problématique pendant la crise et moins urgent
  - Restait à traiter question de la prise en compte du propre risque de crédit
- Pas de modification des modalités de comptabilisation des passifs financiers
  - Deux catégories : portefeuille de transaction vs. coût amorti
  - Séparation des dérivés incorporés maintenue
  - Maintien des trois critères pour utiliser l'option JV par résultat
- Modifications proposées
  - Enregistrement en CP des variations du propre risque de crédit de l'émetteur SI utilisation de l'option JV
  - Elimination de l'exception pour les dérivés passif portant sur des instruments de capitaux propres non cotés : obligatoirement JV par résultat

# Option juste valeur et propre risque de crédit

- La base d'évaluation reste la JV
  - Approche permettant de figer le « spread » de crédit initial NON autorisée
- Approche en deux temps
  - **1ere étape** : comptabilisation de la totalité des variations de JV en résultat
  - **2eme étape** : transfert de la portion relative aux variations du propre risque de crédit de l'émetteur en CP
    - Utilisation de deux lignes différentes sur le compte de résultat
- Pas de recyclage de CP vers résultat, même en cas de décomptabilisation
  - Seulement transfert sur une autre ligne des CP (eg réserves)
- Passifs financiers classés dans la catégorie transaction
  - Pas de modification

# Phase II

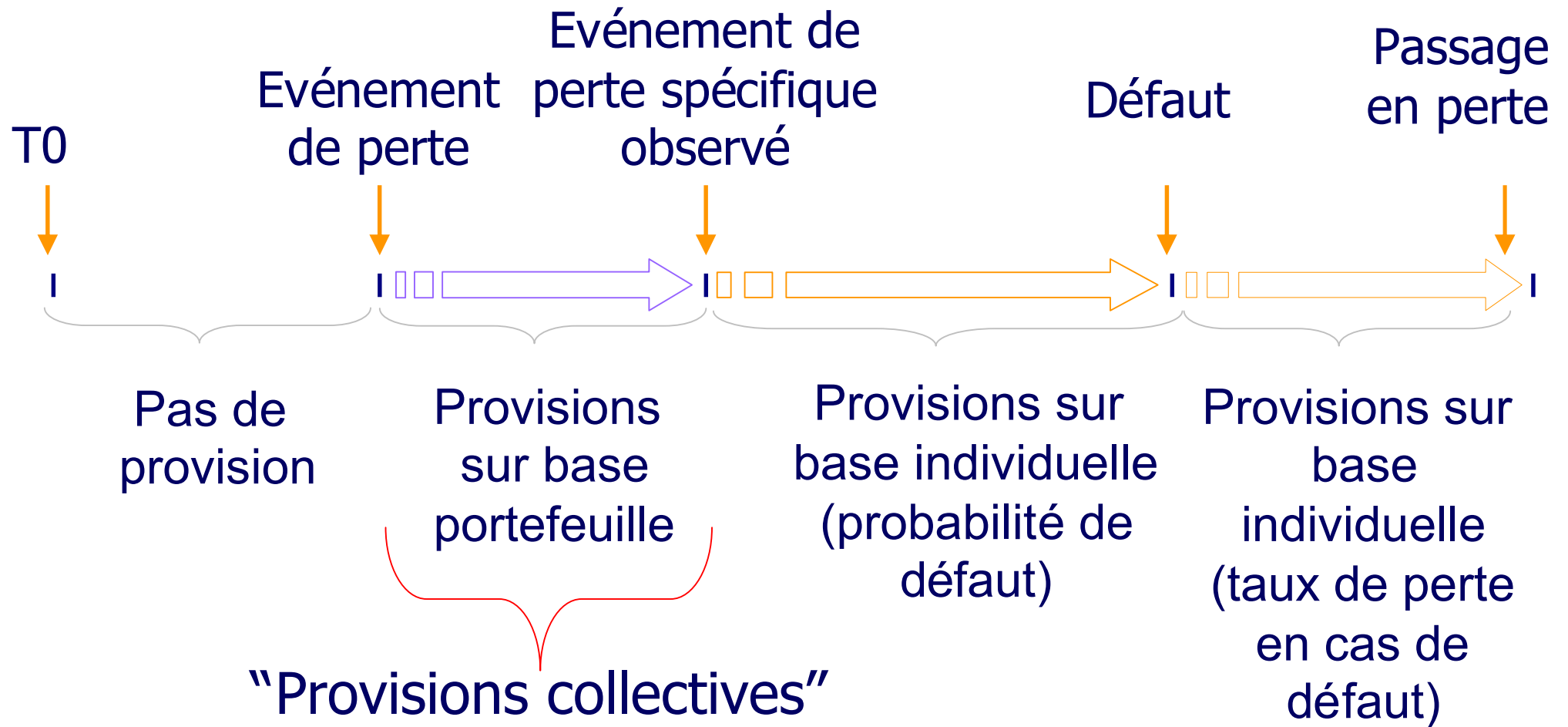
# Dépréciation des actifs financiers

# Contexte et contenu de l'Exposé-sondage

- Publication le 5 Novembre 2009
  - Commentaires jusqu'au 30 June 2010
- Critiques adressées à IAS 39
  - Différentes méthodes de dépréciation
  - Interprétation de la notion de baisse de valeur significative ou prolongée
  - Enregistrement tardif des pertes de crédit et procyclicité
- Propositions IASB
  - Nouvelle méthodologie de dépréciation au titre du risque de crédit
  - Nouvelles modalités de détermination du TIE
  - Présentation et information en annexe
- Constitution d'un Expert advisory Panel
  - Préparateurs, spécialistes du risque de credit, auditeurs, régulateurs
  - Traiter les questions d'application pratique
  - Produire des éléments interprétatifs
  - "Field testing" et identification de possibles simplifications

# Modèle actuel IAS 39

## Rappels



# Principales caractéristiques de l'approche proposée

## Comptabilisation initiale

- Détermination du taux d'intérêt effectif initial
  - Taux permettant d'actualiser les flux futurs attendus (flux contractuels - pertes attendues)
  - Détermination sur base individuelle ou collective
  - Prise en compte de la durée de vie totale de l'actif
  - Par différence avec le taux contractuel, identification de la “prime de risque”
- Approche sur base de scénarios possibles, pondérés des probabilités d'occurrence
  - Et non du scénario le plus probable
- Pas de perte constatée à l'origine

# Principales caractéristiques de l'approche proposée

## Comptabilisation ultérieure

- Enregistrement des intérêts
  - Sur base du TIE initial
  - Produit d'intérêts minoré de la prime de risque déterminée en T0
  - MAIS présentation de la marge d'intérêt avant pertes attendues en compte de résultat
- Constitution de la provision
  - Progressivement, par réduction du produit d'intérêts constaté en résultat
  - Même si aucune perte n'est encore avérée
- Révision des hypothèses initiales
  - Niveau des pertes attendues à ré-estimer à chaque date d'arrêt
  - Impact des ré-estimations immédiat en résultat (à la hausse/baisse)
  - Identification spécifique au compte de résultat des gains/pertes issus des ré-estimations

# Principales caractéristiques de l'approche proposée

## Présentation au compte de résultat

- Intérêts au TIE avant prise en compte des pertes attendues (base contractuelle)
- Réduction au titre des pertes attendues à l'origine
- Intérêt net
- Gains et pertes résultant des changements d'estimations ultérieurs

Année 2
X
(Y)
X-Y
Z

# Phase III

# Comptabilité de couverture

# Phase III - Comptabilité de couverture

## Contexte et décisions provisoires

- IAS 39 actuel : Deux modèles
  - Comptabilité de couverture de Juste Valeur
  - Comptabilité de couverture de Flux Futurs
  - (Couverture d'investissement net)
- Dispositions jugées trop complexes et parfois anti-économiques
  - Eg. couverture de positions nettes
  - Couverture de portions - non financier
- Une refonte complète prendrait des années
  - OR IFRS 9 doit être publié mi-2011 au plus tard
- Projet découpé en phases successives
  - Couverture de composantes/risques financiers
  - Couverture de positions nettes et couvertures de portions
  - Couverture de risques non financiers reste couvert par IAS 39 actuel (réexamen post 2011)
- Deux modèles de couverture vont converger (vers modalités CFH)
- Simplification/abandon des règles d'efficacité
- Possibilité de couvrir des portions

# Projet du FASB Comptabilisation et évaluation des IF

# Projet du FASB

## Contexte

- **Projet publié le 26 mai 2010**
    - Réponses attendues par le FASB pour le 30 septembre
    - Application pas avant 2013
    - Demande de l'IASB de répondre au FASB
      - “the IASB will use that feedback when it considers how to reconcile any differences between IFRS requirements and US GAAP.”
  - **Objectif de l'exposé sondage**
    - Simplification, amélioration de la transparence/cohérence
  - **Champ d'application**
    - Classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers
    - Dépréciation au titre du risque de crédit
    - Comptabilité de couverture
- > Pas d'approche par phase

# Projet du FASB

## Classement et évaluation

- JV par résultat
  - CF variables : dérivés, actions (non remboursables), instruments hybrides
  - Portefeuille de transaction
  - + Catégorie par défaut
- Option JV par CP : actifs ET passifs financiers
  - Instrument de dette avec remboursement du principal
  - Pas de dérivé incorporé séparable (critères actuels FAS 133/ASC 815)
  - Objectif de collecte/paiement des cash-flows contractuels
  - Impact en résultat du coût amorti, recyclage en résultat si vente, règlement, dépréciation
  - Coût amorti figure au bilan
- Option coût amorti
  - Créances/dettes commerciales SI activité normale, à moins d'un an et critères FV par CP
  - Certains passifs financiers SI critères FV par CP ET « mismatch » comptable
- Cas particuliers
  - Certains investissements spécifiques (valeur de remboursement)
  - Dépôts à vue (« remeasurement approach » par résultat ou CP)
- Suppression de l'option juste valeur par résultat
- Maintien des dérivés incorporés - contrats hôtes non financiers

# Projet du FASB

## Dépréciation

- Modèle unique pour tous les actifs financiers (option JV et coût amorti)
- Événement de perte NON nécessaire pour enregistrer une provision
- Dépréciation si l'entité ne s'attend pas à collecter tous les cash-flows, sur la base des événements passés et des conditions actuelles
  - Enregistrement possible d'un « day-one loss » de crédit
  - Pas d'ajustement du TIE d'origine sauf cas particulier d'actif acquis avec décote
- Utilisation des données de pertes historiques ajustées des conditions économiques existantes
  - Pas de prise en compte des anticipations de conditions économiques futures
- Provision sur base individuelle ou collective
  - Les actifs non dépréciés sur base individuelle sont évalués ensuite sur base collective
- Dotation/reprise de provision sans passer par la mécanique du TIE
- Changements d'estimation constatés immédiatement en résultat
  - Sans reprendre au-delà du stock de provision pour les actifs acquis avec décote

# Projet du FASB

## Comptabilité de couverture

- Maintien des 3 relations de couvertures et des composantes de risques actuellement couvrables
  - Taux benchmark, risque de change, risque de crédit...
- Efficacité
  - Abaissement du seuil (« raisonnablement efficace »)
  - Démonstration seulement à l'initiation (sauf si les circonstances semblent remettre en cause le caractère efficace de la couverture)
  - Démonstration qualitative (et quantitative si non conclusif)
  - Comptabilisation de l'inefficacité systématiquement en résultat
    - Pas de présomption de couverture parfaite
  - Relations de couverture de CFH, inefficacité comptabilisée dans tous les cas (sur ET sous-couverture)
- Arrêt volontaire des relations de couverture interdit
  - Sauf si dérivé annulé ou terminé (y compris en réalisant un dérivé de sens opposé)
- Maintien des dispositions relatives aux couvertures optionnelles

# Projet Décomptabilisation

# Contexte du projet

- **Projet conjoint avec le FASB (MoU)**
  - Approches différenciées
- **IASB**
  - Publication d'un Exposé sondage le 31 mars 2009
    - Remplacer l'approche actuelle jugée complexe par une approche basée essentiellement sur la notion de contrôle
    - Approche non retenue in fine -> approche alternative modifiée (transfert des bénéfices économiques)
- **FASB**
  - Juin 2009 : amendement des principes de décomptabilisation (suppression des QSPE)
  - Pas de consensus autour du modèle discuté par l'IASB
    - Préférence indiquée pour un modèle « Risques et Avantages »
    - Problématique « Repo 105 » : définition des opérations pouvant entrer dans l'exception
- **Nouveau calendrier et objectifs communs**
  - Priorité court terme = information en annexe
    - Publication d'une norme définitive par l'IASB prévu pour l'information en annexe (Q3 2010)
  - Revue post-implémentation des nouveaux principes US
    - Nouvelles discussions conjointes en 2012

# Projet Compensation

# Contexte du projet

- Nouveau projet conjoint IASB-FASB
  - Demandes du Comité de Bâle et des émetteurs
  - Opérations de repo sur titres auprès de chambres de compensation régulées
  - Résolution des divergences de présentation US-IFRS et information en annexe
  - Champ d'application : dérivés et IF dans le champ des normes IAS 32/39
- Calendrier
  - Q4 2010 Publication des exposés-sondages IASB / FASB
  - Q1 2011 Tables-rondes
  - Q2 2011 Publication des normes définitives (intégration dans le projet de norme révisée sur les IF)
- A suivre !

**Deloitte.**

Questions ?

